

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 18 mai 2015 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Véronique LEVÊQUE, Hervé DESPLAND (**président**), Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, René STALDER, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Bertrand REICH, administrateur provisoire

Excusés : Mme Christine TURRETTINI, M. Jeremy GARDIOL, conseillers municipaux

Absents : Emmanuel FOËX, adjoint

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

- M. le président souhaite la bienvenue aux futurs conseillers municipaux venus assister au Conseil municipal. Il propose un amendement à l'ordre du jour : la motion M 3 sera traitée au point 6 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015

- Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2015 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je souhaite la bienvenue à nos spectateurs du jour, dans ce qui sera bientôt leur hémicycle. Vous ne pouvez aujourd'hui qu'y assister, mais vous entrerez bientôt en scène. La séance de ce soir sera pour vous une mise en bouche et vous aurez bientôt le plat de résistance. Je vous remercie pour votre présence ce soir, ainsi que pour votre engagement futur et vous souhaite beaucoup de plaisir et de succès dans votre

nouvelle fonction. Aujourd'hui est la dernière séance de la législature, ainsi que la dernière séance de leur mandat électoral pour certains. À ceux qui arrêtent leur fonction, je voudrais dire que j'ai beaucoup apprécié travailler avec vous ainsi que la façon dont a évolué la législature vers une ambiance détendue. Je comprends et respecte évidemment ceux qui ont décidé d'arrêter et éprouve une sincère empathie pour ceux que la loi des urnes empêche de poursuivre leur fonction. Je vous remercie tous pour votre engagement.

- Le tulipier du parc de la mairie est devenu un arbre majeur : le Canton a décidé de le considérer comme un « arbre de grande importance ». Cela implique une protection accrue. Cet arbre date probablement de l'édification du bâtiment de la mairie en 1775.
 - Nous allons organiser un entraînement de la course de l'Escalade, qui aura lieu le dimanche 25 octobre 2015.
 - Quant à l'ACG, je n'ai rien de nouveau à vous signaler.
- **M. REICH :**
- Je remercie ceux qui ont participé à la course du 10 mai, les coureurs, ainsi que les 28 bénévoles qui sont venus malgré le climat peu clément. Ils ont préparé et distribué les gobelets pour les coureurs. Il y avait une bonne ambiance. L'organisation nous a remercié et a apprécié notre efficacité.
 - Merci à la commission qui a débloqué les fonds pour l'exposition « J'aime ma planète ». Le 5 mai, vous avez été invités à une rencontre entre parents, enfants, autorités et responsables expo. Les enseignants et tous les participants ont grandement apprécié cet événement.
 - Ce matin a eu lieu la séance bisannuelle de l'Exécutif avec la gendarmerie, au cours de laquelle nous avons appris quelques statistiques. Pour ce qui est des cambriolages (tentatives incluses), il y en a eu 50 en 2013, 34 en 2014 et jusqu'à présent 15 en 2015 déjà; 10 accidents de circulation dont deux avec blessés cette année, 23 en 2014 ; quant au bruit, lié au voisinage et au bruit de source humaine, nous avons eu 15 signalements en 2014 et un en 2015.
 - Je vous remercie pour les onze mois passés en votre compagnie en ma qualité de délégué provisoire par le Conseil d'État. J'avais la mission particulière de faire de la gestion et non de la politique. Je vous remercie pour votre accueil, votre bienveillance, votre patience et ce que nous avons réalisé ensemble. Je voulais aussi souligner l'enthousiasme touchant de chacun de vous pour sa commune. J'ai constaté ici une vraie qualité d'engagement. Ma mission s'arrête ici, vous aurez ensuite un Exécutif régulièrement élu. Je finirai par ces mots de conclusion : « Une forme de sagesse serait de vivre debout comme les arbres et unis comme la forêt ».
 - Mme le Maire : je vous inclus évidemment dans mes remerciements. J'ai vécu une année très agréable à travailler avec vous, et votre venue à Vandœuvres a été une bénédiction. Cela a permis de retrouver un équilibre à l'Exécutif que je n'avais plus vécu depuis longtemps.

3. Communications du Bureau

- M. le président : c'est également la fin de ce Bureau. En cette fin de législature, je souhaite remercier chaleureusement mes collègues du Bureau qui m'ont apporté leur soutien et leurs compétences : Mme ERMACORA, pour ses connaissances en gestion des administrations

publiques, sa rigueur dans la conduite des dossiers et sa discrétion ; M. STALDER, pour son pragmatisme, son bon sens et son humour tout en dérision. Je suis très fier d'avoir présidé ce Bureau, mais je dois cette fierté à mes collègues, qui, par la qualité de leur collaboration, m'ont permis de conduire cette présidence en toute sérénité.

4. Comptes-rendus des commissions

♦ *Jeunesse et sports – séance du 30 avril 2015*

Mme de HALLER donne lecture de son rapport.

Après l'approbation de l'ordre du jour, la commission étudie les diverses demandes de subventions.

Le budget actuel est de Fr. 25'608.-.

Deux demandes restaient en suspens depuis la dernière réunion, celle de l'association Mounted Games, qui a finalement été rejetée, et celle du Wake sport center, dont nous avons honoré les factures et subventions promises depuis 2013, mais qui à l'avenir n'a plus de contrat tacite reconductible et devra déposer sa demande chaque année.

La commission accepte de subventionner :

- le Club de plongée aqua-diving pour le nettoyage du lac
- l'Association genevoise d'athlétisme
- l'Association genevoise de gymnastique artistique
- le Badminton club de Genève
- le Concours hippique officiel de Vandœuvres
- le groupe de liaison genevois des associations de la jeunesse pour l'action 72 heures 2015
- le Servette community challenge.

La commission a refusé une demande du parlement des jeunes genevois.

Le montant alloué est de Fr. 9'600.- et il reste Fr. 15'000.- au budget.

La fête des Promotions est évoquée mais avec le changement de législature, c'est la nouvelle composition de la commission Jeunesse et sports qui va la gérer, la marche à suivre étant déjà en place.

Dans les divers, il est rappelé le passage du Marathon dans la commune, l'exposition sur le thème de la forêt à l'école ainsi que des remerciements nous ayant été adressés par le Hockey challenge et par un jeune cavalier qui a gagné l'épreuve, sponsorisé par la commune au concours hippique de la Pallanterie.

La séance est levée à 19h25 et la date de la prochaine séance sera fixée ultérieurement.

Le président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ **Bâtiments - séance du 6 mai 2015**

- M. J.-P. GARDIOL : sans vouloir polémiquer, je souhaiterais soulever le fait que le procès-verbal est arrivé tardivement, soit le 15 mai pour une séance du 6 mai. Je ne comprends pas que l'on ne puisse pas envoyer des procès-verbaux de commission assez tôt pour les relire, les diffuser aux autres conseillers et faire les remarques nécessaires. J'espère qu'il y aura plus d'ordre dans la prochaine législature.
- Mme le Maire : la difficulté de faire parvenir les procès-verbaux en temps voulu est une chose, mais en l'occurrence la personne qui s'en est chargée est chez nous pour apprendre, ce qui peut expliquer un délai un peu plus long. Il est donc de mon rôle de défendre le personnel, surtout dans la mesure où il y a également eu un retard de votre part dans le retour.
- M. BRICHET : je vous ai demandé mercredi dernier comment procéder pour faire au mieux. Nous sommes convenus que vous recevriez un projet non abouti mercredi pour vous permettre de préparer votre compte-rendu, puis le procès-verbal définitif vendredi, ce qui a été fait. Nous espérions recevoir votre feu vert dans la journée de vendredi pour l'envoyer le plus vite possible aux membres, mais vous ne nous l'avez communiqué qu'aujourd'hui, en affirmant que vous aviez reçu le projet de procès-verbal plus de 10 jours après la commission, ce qui était inexact.
- M. J.-P. GARDIOL : encore une fois je ne souhaite pas polémiquer, mais nous sommes en droit d'attendre un traitement plus professionnel.

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son rapport.

La commission des bâtiments s'est réunie le mercredi 6 mai en présence de Madame Catherine Küffer, maire. L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Motion M 8 : Parking communal il n'y a pas lieu de changer ce qui avait été prévu (fin de la discussion, vote sur celle-ci, nomination d'un rapporteur).
- 2) Bâtiment annexe de la mairie : étude de Mme Laubretton, atba énergies.
- 3) Etat d'avancement du dossier concernant la parcelle Françoise et Fernand Gardy.
- 4) Travaux prévu au budget 2015.
- 5) Divers et propositions individuelles.

1) M 8 : Parking communal il n'y a pas lieu de changer ce qui avait été prévu

(Fin de la discussion, vote sur celle-ci, nomination d'un rapporteur).

Suite à une première discussion sur cette motion lors de la commission du 15 décembre 2014, le débat continue sur la dernière invite de celle-ci qui n'était pas réglée. Comme la motion a été votée et que le rapport de celle-ci est également à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal et figurera également au procès-verbal de celui-ci, je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ce point, qui sera développé plus tard durant ce Conseil.

2) Bâtiment annexe de la mairie : étude de Mme Laubretton, atba-énergie

Madame le Maire fait part à la commission qu'il y a de sérieux problèmes d'humidité dans l'appartement de l'annexe de la mairie. Une première étude a déjà été effectuée par un bureau spécialisé, mais un complément à celle-ci est nécessaire afin de mieux cerner encore la provenance de ce phénomène et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier. Comme le bâtiment est classé, les solutions à envisager doivent respecter celui-ci, ce qui complique

encore les travaux à entreprendre. Ce qui est certain, c'est que ceux-ci engendreront un montant assez important.

3) Etat d'avancement du dossier concernant la parcelle Françoise et Fernand Gardy.

Concernant ce point à l'ordre du jour de cette commission des bâtiments et comme celui-ci a également été traité d'une manière détaillée à la dernière commission de l'aménagement du 13 mai, il n'est pas nécessaire de vous résumer ce point maintenant, afin d'éviter des doublons, car vous aurez les informations sur ce dossier lors du rapport de la présidente de ladite commission au point suivant de notre ordre du jour.

4) Travaux prévu au budget 2015.

Madame le Maire indique que tous les travaux qui avaient été reportés de 2014 à 2015 ont été effectués ou vont être bientôt terminés : entretien des toitures, cheminées et stores de l'école, ainsi que le bassin dans le parc de la mairie. L'étanchéité des douches de la salle communale ainsi que les dégâts dus aux fouines ont été effectués.

Concernant nos immeubles situés à la route de Meinier, des reprises de crépis sur certains bâtiments ainsi qu'un soubassement de façade ont été réalisés. Quant à ceux de la route de Choulex 5, des travaux d'adaptation de la citerne à mazout ainsi que l'installation d'une porte coupe-feu pour la chaufferie ont également été réalisés.

Il est encore mentionné que le doublement de la citerne à mazout pour l'ancienne école devra être effectué.

Madame Catherine Kuffer signale encore que la signalétique du parking souterrain va être améliorée et que les travaux du préau de l'école ont été retardés, dû à des procédures administratives difficilement compréhensibles. De plus, des surprises pourraient intervenir dans la réalisation de ce dossier du fait qu'il faudra peut-être excaver entièrement la surface à rénover ce qui n'avait pas été prévu dans un premier temps et qui renchérisait de manière importante cet investissement. Affaire à suivre donc prochainement.

5) Divers et propositions individuelles.

Aucun divers et propositions individuelles n'étant soulevés, la séance est levée.

M. le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire : je vous apporte une précision sur les jeux du préau. Il y a effectivement eu une attente considérable en raison de l'autorisation en procédure accélérée. Nous avons reçu une demande incompréhensible de la DGNP, qui exige désormais que la zone du préau située sous les tilleuls que l'on a dû abattre soit entièrement excavée afin de replanter les arbres en compensation. On ne peut plus se contenter de faire des fosses, il faudra donc tout excaver. Cela coûtera Fr. 25'000.-, ce qui risque de conduire à un dépassement du budget. Je suis fâchée d'avoir dû vous bousculer pour la délibération alors que nous n'avons toujours pas pu commencer les travaux.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 13 mai 2015

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

1. Présentation du dossier de demande préalable – parcelle No 1176 – parcelle Gardy, en présence de MM. Laurent de WURSTEMBERGER et Massimo De GIORGI du bureau AR-TER

- Pour rappel, les mandataires sont chargés de présenter une demande préalable d'autorisation de construire pour un centre de voirie communale et de pompiers, ainsi qu'une déchetterie en remplacement de celle actuelle sur la place verte. Le projet est situé sur la parcelle Gardy de 2'124 m² rachetée par la commune le long de la route de Mon-Idee en zone 5 agricole ainsi que sur une parcelle cantonale de 664 m² en cours de cessation à la commune.
- Les mandataires nous présentent le dossier en vue de la dépose.
- La ferme d'une emprise au sol de 172 m² serait maintenue et rénovée.
- À la place des 2 hangars existants, qui seront démolis, il est prévu de construire 2 bâtiments d'environ 250 m² sur 3 niveaux avec 2 couverts.
- L'idée est de récupérer la surface construite actuelle pour les nouveaux bâtiments, de respecter les gabarits légaux de 10 m max de hauteur ainsi que les distances aux limites de parcelle et de maximiser les m² à construire.
- Par rapport au cahier des charges transmis par les pompiers et la voirie, le projet propose 10-15% de surface supplémentaires.

Après discussion, il est demandé aux mandataires de modifier légèrement le projet pour obtenir :

- La même fluidité de trafic avec entrée des véhicules propres à la voirie, aux pompiers et à la déchetterie ainsi qu'une rampe d'accès pour petites camionnettes au sous-sol et les places de parking pour les pompiers
- L'accès à la déchetterie par l'intérieur de la parcelle ainsi que l'emplacement proposé, doivent être maintenus
- Ne garder qu'un seul couvert pour pompiers et voirie ensemble et optimiser les surfaces bâties utiles à la place du deuxième couvert
- Indiquer une toiture à deux pans perpendiculaire à celle de la ferme pour le gabarit des bâtiments projetés avec une hauteur maximum légale soit de 10 m.

Les mandataires envoient les plans modifiés par courrier et auront l'avis des commissaires en retour pour pouvoir déposer la demande préalable.

2. Informations sur dossiers en cours :

a. Esplanade :

- Autorisation de construire obtenue du DCTI le 20 avril dernier avec un délai de recours au 20 mai.
- Devis général finalisé par les mandataires avec un abaissement des coûts et l'établissement d'un plan financier étudié en collaboration avec la régie.
- Le projet tel qu'il est aujourd'hui avec quelques adaptations pour la rationalisation des coûts sera présenté avec le plan financier à la CATU élargie au CM le 9 juin prochain à 19h30
- Le projet sera présenté ensuite à la population communale le 17 juin en soirée.

b. Plan directeur communal :

- Mme le Maire a reçu Mme AUBERT et M. DUBS, du Département, qui étudient les directives qui doivent aider la commune à appliquer la densification de la zone villa (art. 59 LCI) et la mise en œuvre du plan directeur communal à adopter dans les trois ans suivant l'adoption du plan directeur cantonal.
- Le plan directeur cantonal a été accepté par la Confédération, avec certaines restrictions prévues à l'empiétement sur la zone agricole souhaité par Genève, qui a été ramené à environ 260 hectares au lieu de 300 hectares. Cela signifie que les grands projets en cours vont pouvoir se réaliser, mais les suivants seront compromis car le canton devra compenser les surfaces d'assolement qui disparaissent ainsi.
- La demande est constante à Genève de densifier les zones constructibles, surtout la zone villa car elle compte le moins d'habitants au mètre carré. Toutes les communes qui ont de grandes zones villa se sentent donc visées. Les directives pour l'application de l'art. 59 LCI vont donc être utiles à la commune. Le canton et les communes visées sont en train de les élaborer, cela reste théorique à ce stade mais il y a des idées intéressantes. Par exemple, il est prévu d'avoir dorénavant non seulement l'indice d'utilisation du sol bâti mais aussi un « indice de verdure » pour la nécessité de conserver la verdure. Sur la base des critères précis qui seront ainsi donnés à la commune, il s'agira alors de définir dans le cadre du plan directeur communal les secteurs visés.

La séance est levée à 14h.

Merci au Conseil de noter les dates de présentations du projet Esplanade, les 9 et 17 juin.

Le président ouvre la discussion.

- Mme LÉVÊQUE : j'apporte une petite rectification, il ne s'agit pas de deux bâtiments distincts mais d'un seul, scindé en deux parties égales.
- Mme VERMEIL : c'est effectivement le cas sur la forme, mais la demande porte à ce stade sur un gabarit, dont l'architecture pourra ensuite évoluer de différentes manières.
- Mme le Maire : les directives qui sont à l'étude avec le Département ne seront pas seulement faites pour la commune de Vandœuvres mais pour toutes les communes. Elles concerneront plus particulièrement les communes ayant une grande zone villa. Veyrier, Pregny-Chambésy et Vandœuvres ont accepté de participer à leur élaboration.
- M. SCHMITZ : dans le cadre de ce rapprochement entre les deux compagnies de pompiers, est-il prévu que cette nouvelle caserne puisse accueillir les deux compagnies réunies ?
- Mme VERMEIL : oui, cela a été pris en compte, le bâtiment pourra les accueillir ensemble, tout en sachant qu'il restera aussi des bâtiments à Choulex.
- Mme LÉVÊQUE : effectivement, les architectes sont allés trouver les deux compagnies pour établir leurs besoins. De plus, la parcelle Gardy est idéalement placée entre les deux communes. Mais il restera effectivement des véhicules à Choulex.
- M. STALDER : j'é mets une idée : comme la caserne de Collonge-Bellerive a fait la même chose, ce serait une bonne idée d'aller voir ce qu'ils ont fait. Cologny a également fusionné les cantonniers et les pompiers, même si c'est plus ancien.
- Mme le Maire : cela a été fait, les architectes sont allés visiter le centre de Collonge-Bellerive.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

Néant.

6. Projets de résolutions, de motions

◆ Motion M 3 : maison Tara

- M. J.-P. GARDIOL : en tant que rapporteur, je vais vous dire deux mots de cette motion. Je suis heureux que l'on finisse la boucle avec une motion. Pour une fois, le règlement a été respecté, puisque l'idée est qu'un conseiller municipal qui a une idée à soumettre le fasse par une motion.

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son rapport.

Rapport de la commission aide sociale et humanitaire chargée d'étudier la proposition de motion de M. Lorin Voutat pour une étude en vue de l'achat d'un bien immobilier afin d'accueillir des personnes en fin de vie sur le même concept que la Maison de Tara à Chêne-Bougeries

Rapport de M. Jean-Pierre Gardiol (VOV)

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

La motion M 3 a été déposée au Conseil Municipal le 16 septembre 2013 et a été transmise à la commission aide sociale et humanitaire pour traitement.

La commission présidée par Mme Ariane de Lisle a étudié cette motion lors des séances des 24 septembre 2013, 24 mars 2014 et 17 mars 2015.

Lors de ces différentes réunions, Monsieur Lorin Voutat a expliqué que la Maison de Tara offre une alternative à l'hospitalisation des personnes en fin de vie qui souhaitent vivre ce moment clé dans une ambiance non médicalisée, chaleureuse et entourées d'attention et de tendresse, comme à la maison.

Elle offre à toute personne de tous âges, très sérieusement atteinte dans sa santé et indépendamment de son âge un lieu de résidence où règnent une atmosphère familiale et la même qualité de prise en charge qu'à domicile. Une présence jour et nuit est assurée par du personnel et des bénévoles bien formés pour assurer le confort et la sécurité des patients. Les résidents continuent d'être suivis par leur médecin, et les soignants des organismes d'aide à domicile.

Une présence jour et nuit est assurée par du personnel et des bénévoles bien formés pour assurer le confort et la sécurité des patients. Les résidents continuent d'être suivis par leur médecin, et les soignants des organismes d'aide à domicile.

Pour l'entourage, la possibilité d'accompagner un proche de manière intime permet souvent un apaisement de la souffrance émotionnelle et morale qui accompagne la maladie. Toutefois, dans notre société, certaines personnes ne jouissent pas d'un réseau familial ou relationnel suffisant. Notre tâche est donc d'offrir à ces personnes le soutien affectif manquant pour qu'elles puissent, dans un moment de grande vulnérabilité, être entourées de manière adéquate.

La Maison de Tara, sise à Chêne-Bougeries, dans le canton de Genève, est une fondation laïque à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Grâce au soutien de quelques communes et de généreux donateurs, la Maison de Tara a ouvert ses portes en octobre 2011.

L'ensemble des coûts liés aux soins médicaux sont pris en charge par les assurances comme ils le sont à domicile, et ne relèvent donc pas de l'administration de la Maison de Tara. Elle s'appuie en grande partie sur des contributions de nombreux bénévoles ce qui réduit considérablement ses dépenses. Le prix de pension correspond à 50% des frais destinés au paiement des salaires du personnel professionnel d'encadrement ainsi que des frais de fonctionnement de la Maison. Dès lors, sans donateur, la Maison de Tara ne peut tout simplement pas fonctionner. (Développement pris sur le site internet de la maison de Tara).

Après bien des discussions, et bien que la commission ait estimé celle-ci des plus louables invite le Conseil Municipal par 1 voix pour, 3 voix contre et une abstention de la suivre et de déposer cette motion sur le bureau de l'exécutif pour information.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. La motion est déposée sur le bureau de l'exécutif pour information.

Texte de la motion

Proposition présentée par le Conseiller Municipal : Lorin Voutat

Date de dépôt : 16.09 2013

Proposition de motion

**Etude en vue de l'achat d'un bien immobilier afin d'accueillir des personnes en fin de vie sur le même concept que la Maison de Tara à Chêne-Bougeries
(<http://www.lamaisondetara.ch/fr/>)**

Le CONSEILLER MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANDOEUVRES

Considérant :

- que la situation immobilière actuelle est propice à l'achat d'un bien immobilier;
- que la situation financière de la commune de Vandœuvres est largement bénéficiaire
- que la situation actuelle dans le canton de Genève pour proposer des solutions humaines à des personnes en fin de vie est insuffisante

Invite l'Exécutif

- à entreprendre toutes actions pour obtenir toutes les informations nécessaires qui puissent faire avancer ce dossier et à étudier toutes solutions qui pourraient répondre à cette problématique qui ne va qu'empirer dans le futur.
- à demander aux commissions Bâtiments et Sociale de plancher sur celles-ci.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Comme vous le savez, la situation pour trouver des solutions à des personnes en fin de vie (vieillesse ou maladie) devient critique de par le manque de structures adéquates dans notre canton de Genève.

De ce fait, bien souvent, trop souvent, ces personnes déjà fortement fragilisées, tout comme leur familles ne savent pas vers qui se tourner et surtout où aller pour terminer paisiblement leur parcours sur Terre.

La commune de Vandoeuvres, en acquérant un bien immobilier dont elle confierait la gestion à une Fondation (location du bien) pourrait en adoptant cette solution, trouver deux avantages :

- un avantage financier. Tout le monde sait que les placements immobiliers à long terme sont toujours bénéficiaires
- un avantage « moral », en offrant en priorité à ses habitants et ressortissants, une solution pour qu'ils puissent terminer leur vie dans un environnement qui leur est familier.

◆ Motion M 8 : Parking communal il n'y a pas lieu de changer ce qui avait été prévu

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son rapport.

Rapport de la commission des Bâtiments chargée d'étudier la proposition de motion de Mme Floriane Ermacora et MM Jean-Pierre Gardiol, Jeremy Gardiol, Pierre-Yves Loepfe, Julien Pradervand, René Stalder et Ronald Zacharias : Parking communal il n'y a pas lieu de changer ce qui avait été prévu

Rapport de M. Jean-Pierre Gardiol (VOV)

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

La motion 8 datée du 30 octobre 2014 a été déposée au Conseil Municipal le 10 novembre 2014 et a été transmise à la commission des Bâtiments pour traitement.

La commission présidée par M Jean-Pierre Gardiol a étudié cette motion lors des séances des 15 décembre 2014 et du 6 mai 2015.

Dans un premier temps et afin de bien visualiser les différentes solutions à trouver, lié à la réorganisation et à la stratégie des parkings de la commune et également afin de répondre à la motion M8, la commission s'est donné rendez-vous devant le parking souterrain. Elle a profité ainsi de faire la tournée de ceux-ci, du parking extérieur dit Borel, du parking extérieur dit Valot ainsi que du parking des tennis. Durant cette tournée Madame le Maire donne divers explications aux nombreuses questions posées par les conseillers municipaux.

Il en ressort en résumé les points suivants :

Concernant le parking souterrain la commission constate globalement que tous les défauts de

jeunesse ont été modifiés. Egalement la politique des prix, après explications détaillées de Madame le Maire Catherine Kuffer, a été bien redéfinie et une égalité de traitement est maintenant respectée entre les différents utilisateurs de celui-ci. Le seul point de confort restant encore à améliorer serait l'installation d'un lecteur optique de codes-barres afin d'éviter de devoir taper le numéro du ticket ouvrant la porte.

Concernant le parking extérieur dit Borel qui au départ était payant et réservé en priorité aux entreprises de la commune disposant de camionnettes, il a été décidé, vu le désintéressement de celle-ci de le rendre à nouveau gratuit, tout en limitant le parking à 1 heure. Cette solution a été décidée par l'exécutif afin de favoriser la clientèle des commerces vandœuvriens. Après une large discussion les conseillers municipaux rejoignent cette solution tout en relevant que des contrôles stricts et sérieux devront être effectués par notre agent de police municipal. Il est également relevé que le matériel inutilisé sera stocké au cas où nous devrions faire marche arrière.

Pour le parking des tennis une nouvelle limitation à 2 heures a également été mise en place. Là également les conseillers municipaux comptent sur un contrôle régulier.

C'est le parking Valot qui crée une divergence de vue entre l'Exécutif et la majorité des conseillers municipaux de la commission. En effet la solution du macaron proposée (totale gratuité du macaron pour les enseignants et les cantonniers), crée une inégalité de traitement vis-à-vis des autres utilisateurs des parkings de la commune. D'ailleurs, lors de la réunion de la commission du 6 mai 2015 traitant de ce sujet il a été rappelé qu'il avait été demandé à l'exécutif, voir rapport de la commission des Bâtiments du Conseil Municipal du 19 janvier 2015, de ne pas prendre de décision avant d'avoir finalisé l'étude de cette motion.

Or, lors de cette séance, les commissaires un peu interloqués apprennent que tout a été validé et les macarons distribués gratuitement.

Il s'ensuit un large débat et Madame Catherine Kuffer tente de faire passer son point de vue sans succès. Durant ces discussions il est remis aux membres de la commission (joint au présent rapport), l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er janvier 2013, fixant les tarifs de location mensuels dans les parkings appartenant à l'Etat, et loué aux fonctionnaires ou autres. En consultant ce document on s'aperçoit que si nous voulons suivre celui-ci le prix minimum pour ces macarons devrait se situer entre CHF 40,00 et CHF 60,00 par mois. Egalement si l'on prend en exemple le rapport de la cour des comptes sur ce sujet on constate que l'on se situerait dans ces montants. (Egalement joint au présent rapport).

En conclusion la commission est satisfaite des réponses à toutes les invites de la motion de la part de l'Exécutif sauf celle qui demande de traiter tous les automobilistes de la même façon afin de ne pas créer des inégalités de traitements qui deviendront impossible à gérer.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, au bénéfice des explications qui précèdent, la commission demande au Conseil Municipal par 7 voix pour et 1 abstention, considérant intolérable cette inégalité de traitement actuelle, d'envoyer l'invite ci-dessus à l'Exécutif afin qu'il reprenne ce dossier rapidement, qu'il modifie pour septembre 2015 sa façon de pratiquer et qu'il en fasse rapport à notre Conseil.

La motion est acceptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Texte de la motion

*Proposition présentée par les Conseillères et
Conseillers Municipaux : Jean-Pierre Gardiol –
Floriane Ermacora – Jeremy Gardiol –
Pierre-Yves Loepfe – Julien Pradervand –
René Stalder – Ronald Zacharias*

M 8

Date de dépôt : 30.10.2014

Proposition de motion**Parking communal il n'y a pas lieu de changer ce qui avait été prévu**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANDOEUVRES

Considérant :

- Que lors de l'élaboration du projet de rénovation du parking souterrain tout avait été mis en place avec des spécialistes en accord avec l'Exécutif et le Conseil Municipal concernant la politique du parking et des tarifs,
 - Que la demande d'arrêté (passer de 4 à 2 heures) pour le parking dit tennis a été faite de manière exemplaire,
- Qu'un arrêté a été rendu pour la mise en propriété privée du parking dit près du foyer, interdisant de circuler dans les deux sens, ayants droits exceptés.
- Qu'à plusieurs reprises la commission des bâtiments lors des discussions au sein de celle-ci a demandé à l'Exécutif de rester ferme dans ce dossier,
 - Que lors du Conseil Municipal du 8 septembre 2014 l'Exécutif nous a communiqué qu'il voudrait revenir sur certaines solutions élaborées précédemment et accorder des privilèges à divers utilisateurs,

Invite l'Exécutif

- A confirmer aux utilisateurs et aux futurs utilisateurs les tarifs tels que définis lors de la mise en service du parking souterrain,
- De ne pas rendre à nouveau gratuit le petit parking réservé aux entreprises,
- De mettre en zone bleue 2 heures le parking dit tennis comme demandé dans l'arrêté,
- De ne pas créer de macarons pour une catégorie d'automobilistes afin de ne pas créer des avantages pour certains qui deviendront ingérables,
- De traiter tous les automobilistes de la même façon afin de ne pas créer des inégalités de traitement qui deviendront impossible à gérer.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Comme chacun le sait le dossier de rénovation, mise aux normes et sécurisation du parking souterrain ne fut pas une mince affaire et a été très émotionnel. Nous remercions d'ailleurs l'Exécutif pour l'énergie dépensée dans ce dossier.

Suite à la mise en œuvre de l'exploitation de celui-ci, il s'est avéré nécessaire d'avoir une politique globale du parking au centre de notre village.

Après études et réflexions il a été décidé, à juste titre, de mettre le parking dit tennis en zone 2 heures à la place de 4 heures et de mettre le parking dit près du foyer en propriété privée interdisant de circuler dans les deux sens, ayants droits exceptés.

Ces changements adéquats pris par l'exécutif permettent d'avoir une politique globale et structurée concernant le parking au centre de Vandoeuvres.

D'ailleurs à plusieurs reprises le sujet a été évoqué à la commission des bâtiments et unanimement, les Conseillers Municipaux, ont demandé de rester ferme par rapport à cette nouvelle organisation et de traiter de manière égale tous les automobilistes afin de ne pas provoquer des inégalités de traitement qui deviendront ingérable.

Or, à notre grande surprise, lors du Conseil Municipal du 8 septembre 2014, notre Maire nous informe qu'elle a l'intention de favoriser certaines catégories d'automobilistes en pratiquant des prix différenciés et de plus en faisant abstraction de l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 novembre 2012 fixant les tarifs de location mensuels dans les parkings intérieurs et extérieurs pour les collaborateurs de l'Etat de Genève et rémunérés par cette institution. La teneur de cet arrêté aurait dû servir de base à la réflexion pour la fixation des tarifs.

De ce fait le Conseil Municipal désire que ce dossier soit envoyé à la commission des bâtiments pour une nouvelle réflexion avant de prendre les décisions finales.

7. Pétitions

Néant.

8. Questions écrites ou orales

- M. J.-P. GARDIOL : dans la FAO du 12 mai, j'ai vu dans la requête en autorisation de construire concernant l'aménagement de la zone 30 km/h Planta, chemin Vert, Hauts-Crêts. Était-ce prévu au budget ?
- Mme le Maire : oui, nous avons prévu un crédit d'investissement à cette fin il y a plus d'une année.
- Mme ERMACORA : cela ne vise pas tout le chemin des Hauts-Crêts, seulement une portion.
- Mme le Maire : effectivement, le reste est à 50 km/h.

9. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je vous rappelle quelques dates. Cela concerne la prochaine législature, mais prenez note de la commission Aménagement du territoire élargie du 9 juin à 19h30 et du 17 juin pour la séance d'information à la population à laquelle il est important que des conseillers municipaux assistent.
 - Le 23 juin aura lieu le rallye de l'établissement des écoles de Vandœuvres – Choulex – Cologny. Il y aura vraisemblablement une invitation aux autorités, pour un apéritif en fin de journée.
 - Chaque soir de la semaine prochaine, il y aura des conférences sur Sébastien Castellion à la salle des Combles et le 30 mai à midi, l'inauguration du buste avec un repas offert à la population, cérémonie à laquelle vous êtes invités en vous inscrivant.
 - Le 17 juin il y a la sortie des Aînés. Ceux d'entre vous qui sont libres peuvent les

accompagner au zoo de Servion.

10. Propositions individuelles et questions

- Mme LÉVÊQUE : je vous ai apporté des sacs à tri. Nous pensions que ce serait une idée sympathique d'en faire cadeau d'un à chaque ménage de la commune.
- M. STALDER: cela doit être discuté en commission, il est trop tôt pour le présenter au Conseil municipal.
- Mme LÉVÊQUE : j'en fais la proposition et nous en parlerons en commission.
- Mme ERMACORA : nous pourrions normalement en obtenir gratuitement au Service de géologie, sols et déchets.
- Mme le Maire : c'est effectivement une bonne idée, mais cela dit, avons-nous le budget pour les offrir à tous les ménages ? Tant mieux si nous pouvons les avoir gratuitement, mais j'ai peur que la campagne qui les distribue gratuitement soit terminée.
- Mme LÉVÊQUE : si nous ne pouvons pas les avoir gratuitement, nous vous proposerons un budget.
- M. J.-P. GARDIOL : cela aurait dû faire l'objet d'une motion allant en commission pour en étudier le budget, pour suivre le règlement.
- Mme LÉVÊQUE : je le sais bien, mais je souhaitais les montrer au Conseil municipal, donc je vous les ai apportés.
- M. le président : je vous propose que le Conseil municipal renvoie la question en commission Environnement.
- M. STALDER : en tant que président de la commission Environnement, je propose cette idée comme prochain objet de travail pour la commission.

- Mme ERMACORA : je sollicite M. l'administrateur. Premièrement, pourrions-nous envoyer l'APM régulièrement au chemin de la Seymaz, où il y a en ce moment tous les jours des camions qui bloquent le chemin, donc il vaudrait la peine de faire un contrôle. Deuxièmement, a-t-on avancé sur l'opération coup de poing au chemin de la Blonde?
- M. REICH : j'ai écrit à Mme la Cheffe de la police pour lui signaler la problématique et la volonté de la commune de procéder à une opération conjointe entre la police municipale et la gendarmerie, portant sur un contrôle de vitesse en zone 30 avec possibilité de sanction, car la police municipale seule ne peut pas sanctionner. Je n'ai pas encore eu de réponse, mais le délai est encore ordinaire, donc j'attends sa réponse qui viendra sûrement. Je considère qu'un délai de quatre à sept semaines est adéquat pour une telle question à cette autorité. Nous avons abordé la question lors de notre rendez-vous avec la gendarmerie. Selon eux, il n'y a aucun problème de principe à faire cette opération conjointe, mais cela peut être délicat dans une zone 30, donc affaire à suivre.
- M. PRADERVAND : au sujet des poids lourds au chemin de la Seymaz, je rappelle que les riverains ont le droit de passer, donc les camions qui vont chez les riverains ont le droit de passer pour rejoindre les petits chemins environnants.
- Mme ERMACORA : il ne s'agit pas de cela.

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 1 : mardi 2 juin 2015 à 19h00.** Les nouveaux conseillers municipaux

effectueront leur prestation de serment.

12. Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Le président du conseil municipal

Hervé DESPLAND